

*Peine capitale*

argument. Et pour moi, et les électeurs dans ma circonscription le savent, les électeurs de la circonscription de Portneuf connaissent ma position, et je leur ai dit: Même si cela devait me coûter ma réélection dans ce Parlement, je ne voterai pas pour la peine de mort, je ne voterai pas pour que ce pays-là retourne à la Loi du talion, parce qu'il n'y a rien qui peut me forcer à faire tuer, ne serait-ce que le pire criminel - imaginez le crime le plus horrible - il n'y a rien qui me force à déléguer mon pouvoir.

Parce que dans le fond, je fais quoi en adoptant le retour de la peine capitale? Je transmets à des fonctionnaires le pouvoir de décider de vie et de mort. Je transfère à l'appareil judiciaire, à des juges, à des citoyens ordinaires qui seront choisis comme jurés et qui n'auront d'autre choix que d'être jurés. On va leur transférer ce pouvoir-là à eux. On va transférer à des avocats, à des policiers qui auront le rôle, et c'est leur «job», les policiers, de faire des enquêtes honnêtes et sincères et de démontrer qu'un individu est coupable de quelque chose. On a eu des preuves à maintes reprises qu'il y a eu des erreurs, qu'il y a eu des faux témoignages. Il y a eu une foule de choses. Non pas que les policiers avaient mal fait leur travail. Au contraire! Ils avaient fait un excellent travail. Mais dans le système de procédure judiciaire, il y a eu des erreurs de commises dans le passé. Ceux qui supportent la peine capitale disent: Non. Le système est tellement parfait, il est tellement sécuritaire qu'il est impossible qu'on fasse une erreur dans le cas d'un meurtre au premier degré.

Par contre, on a des exemples concernant des meurtres commis au niveau du deuxième degré où il y a eu des erreurs: Tout dernièrement, un jeune homme qui était condamné à 11 ans de pénitencier—11 ans—a été privé de sa liberté à la suite d'une erreur judiciaire. Mais c'est impossible au premier degré. Cela peut arriver au deuxième degré qu'on fasse des erreurs. On peut se tromper là, mais on ne peut jamais se tromper au premier degré. C'est faux de croire cela.

Il y a un texte de Victor Hugo, et je pense qu'il avait écrit quelque chose de vraiment très réel qui, moi, en tout cas, me touche beaucoup. Victor Hugo disait:

Il y a trois choses qui sont à Dieu et qui n'appartiennent pas à l'homme: l'irrévocable, l'irréparable, l'indissoluble.

La peine irréparable suppose un juge infallible.

Je pense que Victor Hugo avait raison quand il disait cela. Parce qu'en fait il n'y a aucun individu dans ce Parlement... dût-il avoir été élu par 25 000 voix de majorité dans sa circonscription, il n'est pas parfait, il peut se tromper. Tout gouvernement peut se tromper. Mais on peut se corriger. Mais lorsqu'on condamne un individu à la peine de mort, s'il est mort, l'État ne peut pas le ressusciter. Et si l'État a commis une erreur, elle ne pourra pas la corriger cette erreur-là. Mais on dit: Oui, les abolitionnistes prennent la défense des criminels plutôt que celle des victimes. Monsieur le Président, le fait que l'État tue un criminel, le pire qu'on pourrait rêver d'avoir, cela ne ressuscitera pas la victime. Cette victime sera toujours morte. On ne lui redonnera pas la vie à cette personne-là. C'est impossible.

Monsieur le Président, au Canada les jeunes de moins de 25 ans n'ont jamais connu la peine de mort. La dernière pendaison a eu lieu à Toronto, sauf erreur, il y a 25 ans. Tous les jeunes gens, garçons et filles qui sont nés dans ce pays n'ont jamais connu la peine de mort. Tous les immigrants de tous les

pays du monde qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie ont choisi probablement ce pays parce qu'il était différent. On n'avait pas la peine de mort au Canada. Elle n'était pas en application. En 1976, on l'a abolie par une loi. Et depuis 25 ans, tous les gens qui sont nés dans ce pays, tous ceux qui l'ont choisi n'ont jamais connu la peine de mort due à l'État. Cela ne s'est pas fait.

Monsieur le Président, est-on à ce point dépourvu d'idée, d'espérance dans le peuple du Canada, dans sa jeunesse, qu'il nous faille revenir à la Loi du talion pour solutionner un problème qui est beaucoup plus vaste que cela. Mon préopinant tout à l'heure faisait allusion à la violence que l'on voit à la télévision tous les jours. Dernièrement, j'ai regardé peut-être pendant une heure et demie la télévision: 36 morts, 36 personnes qui ont été tuées au petit écran.

On parle de violence, on parle de problème, mais est-ce que la société canadienne, est-ce que ce Parlement-là a tout fait ce qu'il fallait pour prévenir le crime? Parce que si on mettait autant d'effort et autant d'argent dans la prévention du crime qu'on en met pour la rétention du crime, c'est-à-dire dans nos institutions pénales, au niveau de nos corps policiers, si on mettait autant d'effort pour prévenir le crime, est-ce qu'on serait aujourd'hui à discuter du retour de la peine capitale?

Je pense, monsieur le Président, que le retour de la peine capitale... et si ce Parlement vote cela, et si un seul député de cette Chambre-là vote pour le retour de la peine capitale, c'est que lui-même capitule devant la situation que nous vivons présentement.

Et moi, je n'ai pas le tempérament de l'individu qui capitule. Il y a un problème à solutionner dans notre société. On a un problème grave de délinquance, de criminalité. Mais pourquoi existe-t-il ce problème-là? On n'en a pas tellement parlé. Ceux qui sont pour le retour de la peine capitale ne nous ont pas parlé de ce vrai problème qui est là, qui est la source même, le fondement même de la criminalité.

Je vais vous amener un autre détail, monsieur le Président. Quelle différence y a-t-il entre un déficient mental violent qui est enfermé dans un hôpital psychiatrique et un criminel qui est condamné à 25 ans ou à 35 ans de pénitencier? Je vais vous la donner la différence. Il y en a un là-dedans qui a eu la malchance de tuer. Il a eu la malchance de tuer celui-là. Et si on revient à la peine capitale, si on revient à l'euthanasie dans ce pays-là, on va commencer avec les criminels et la résolution dit: On choisira le type de criminel qu'on va euthanasier. Mais on va continuer jusqu'où? Parce que trouvez-moi un être normal, intellectuellement normal, qui est capable de sang-froid de commettre un meurtre.

J'ai posé des questions à plusieurs psychologues, psychiatres. Ce n'est pas d'hier que je réfléchis à cette question-là. Mais on n'est pas capable d'expliquer, parce que si on commence à euthanasier, certains tenants nous disent: Cela coûte cher de les emprisonner ces gens-là. Ce sont des irrécupérables. Pourquoi ne dirait-on pas que les gens qui sont des malades mentaux et irrécupérables, on devrait s'en débarrasser, parce qu'ils coûtent de l'argent à la société? Qu'est-ce qu'on fait des cancéreux en phase terminale? Autant les finir, ils coûtent de l'argent à la société. Ce ne sont pas des arguments. On ne peut pas utiliser cela.